

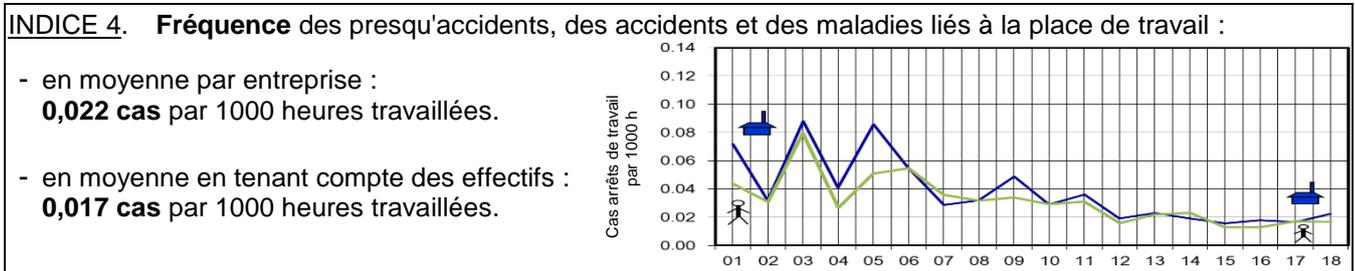
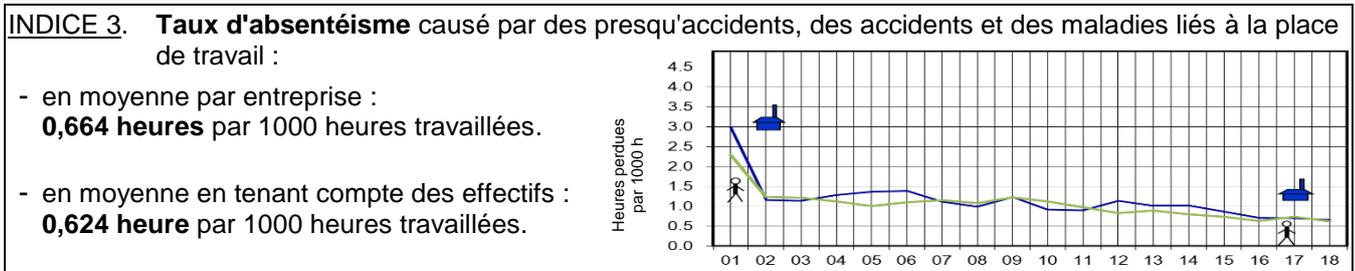
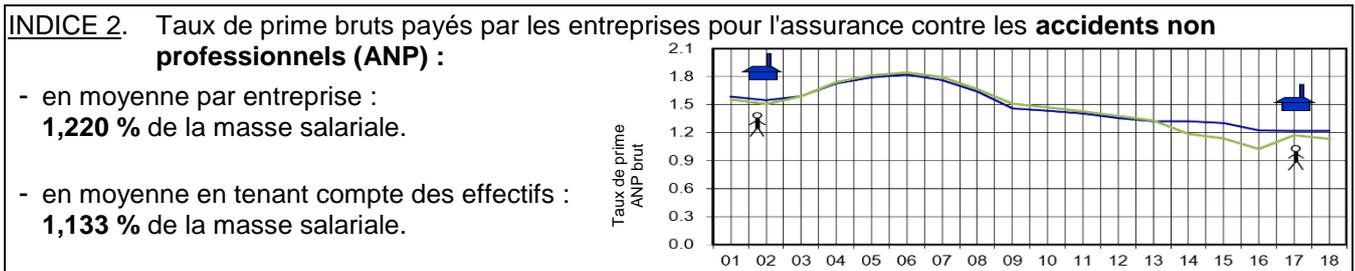
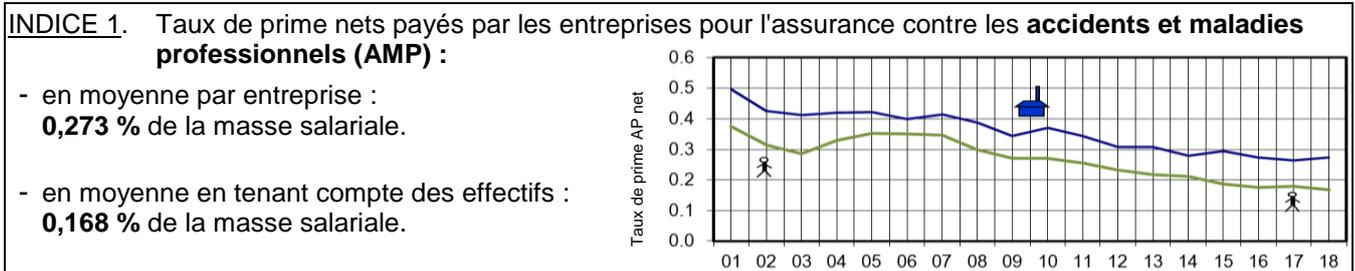


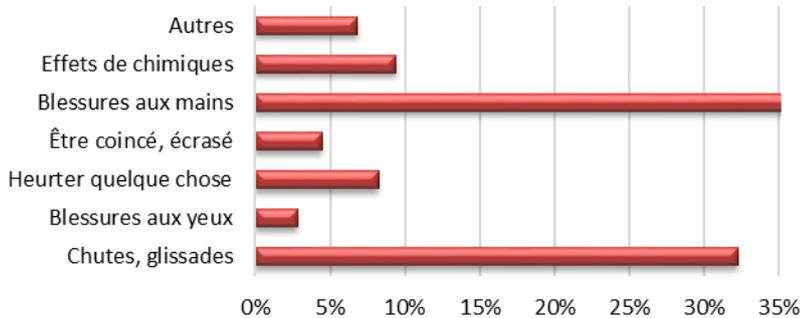
Indices de sécurité 2018 de la solution de branche MSST n° 28

Les entreprises affiliées à la solution de branche « Horlogerie et microtechnique » doivent réaliser une statistique annuelle des événements dangereux (presqu'accidents, accidents et maladies dus à la place de travail, et cas non professionnels). Cette statistique débouche sur 6 indices qui sont communiqués au service "Santé et Sécurité au travail" de la Convention patronale horlogère. On en déduit ensuite les indices généraux moyens propres à la branche.

Sur 328 formulaires d'enquête attendus, le service SST en a reçu 204 exploitables (62,2 %), représentant 42598 travailleurs (92,9 %). On observe que:

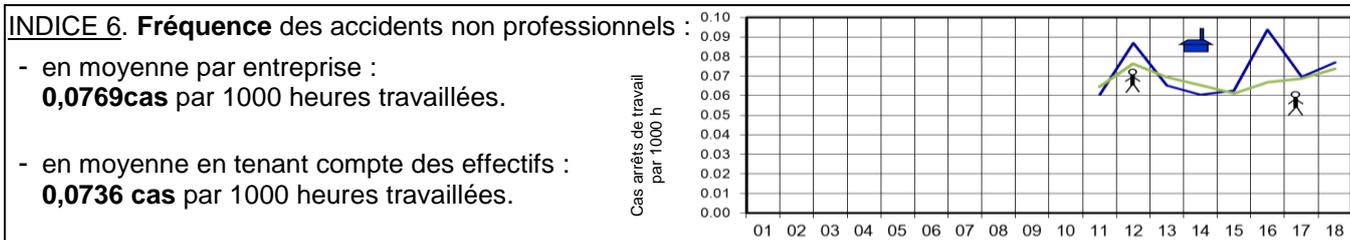
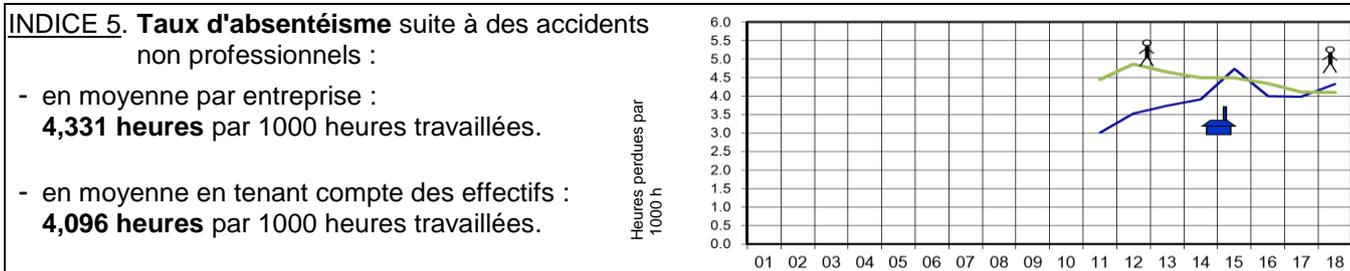
- **Indice 1** - Les taux de primes d'assurance pour cas d'origine professionnelle se sont stabilisés, avec un différentiel important confirmé entre grandes et petites sociétés.
- **Indice 2** - Les taux de primes d'assurance contre les accidents non professionnels se sont stabilisés autour de 1,2 % de la masse salariale pour les grandes sociétés, et se sont encore abaissés pour les petites, autour de 1,13%.
- **Indice 3** - La moyenne des heures perdues par cas d'origine professionnelle s'est stabilisée à un bas niveau. La taille d'entreprise n'a quasi plus d'influence sur ce paramètre. La durée moyenne d'absence atteint 36,7 h. par cas.
- **Indice 4** - La fréquence des accidents au travail s'est stabilisée à un bas niveau (1 accident tous les 31 ans, par employé), mais on constate une recrudescence des cas dans les grandes sociétés.
- **Causes d'accidents et maladies au travail** : la nature des accidents est à rechercher principalement dans les chutes, glissades et heurts, et dans les actions provoquant des blessures aux mains. Les maladies restent rares (11 cas annoncés) ; une seule cause est signalée : l'allergie.
- **Indice 5** – Absentéisme en cas d'accidents non professionnel : la moyenne est de 4,1 heures par 1000 heures travaillées. Sur le long terme, ce taux a tendance à augmenter concernant les grandes entreprises, et à s'abaisser s'agissant des petites entités. La durée moyenne d'absence s'est légèrement raccourcie, à 56,6 heures par cas.
- **Indice 6** – Fréquence des accidents non professionnels : elle est de 0,074 cas par 1000 heures travaillées. Ce taux est en augmentation partout, de 7 %. Cela correspond à 1 accident tous les 7,4 ans, par employé.
- **Types d'accidents non professionnels**. Ils se produisent le plus souvent en pratiquant un sport (33,5%), dont le football (9,1%). La route conduisant au travail ne produit plus que 5,1% des cas. Les accidents domestiques culminent à 27,4%, alors que les voyages ou les excursions à l'extérieur sont concernés pour 16,4% des cas.
- **Fréquence des maladies déclarées comme non professionnelles** : elle est de 0,65 cas par 1000 heures travaillées (ou 1,19 cas par travailleur équivalent plein temps, ou 1 cas tous les 10 mois), soit une augmentation de 98%.
- **Absentéisme en cas de maladie non professionnelle** : on dénombre 41,1 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 4,1%, ou 76,6 heures par travailleur). La durée moyenne d'une absence est de 64 heures (+39,7%).



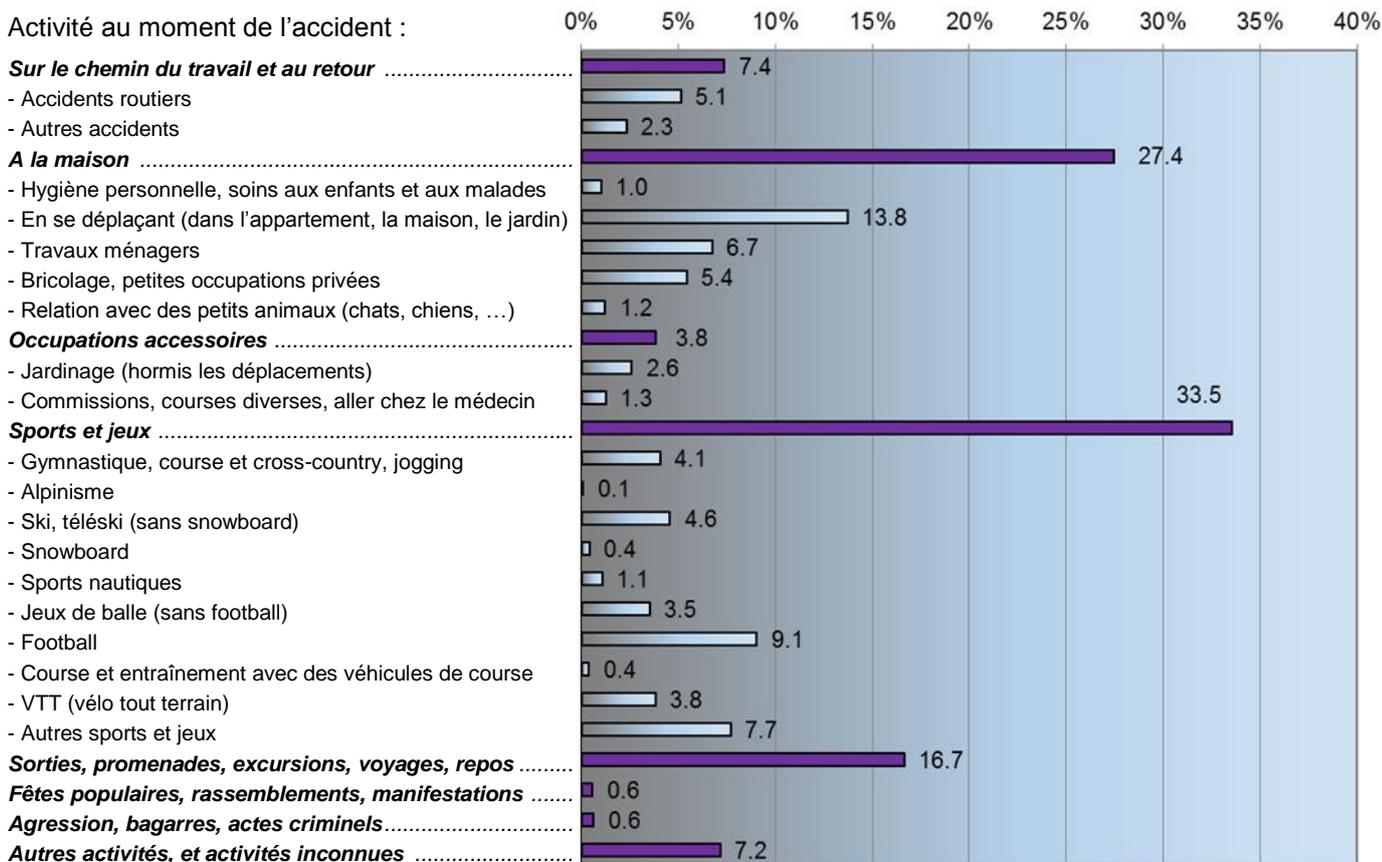


Ci-contre : répartition des principaux types d'accidents professionnels.

Maladies dues à la place de travail :
L'échantillonnage trop faible ne permet pas d'établir une représentation graphique (11 cas signalés, tous des allergies).



Typologie des accidents non professionnels



Maladies non professionnelles

Taux de cas : 0,65 cas par 1000 heures travaillées (ou 1,19 cas par travailleur équivalent plein temps).
Taux d'absence : 41,66 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 4,17 %, ou 64 heures par cas).